

## 14-LE PORT DE NIOLON

### Quelques dates :

1935 : construction de la grande digue et du grand quai (surnommé aujourd'hui « quai nord »).

1935 : construction du pont de l'îlette.



Le port vers 1950 (je suppose)

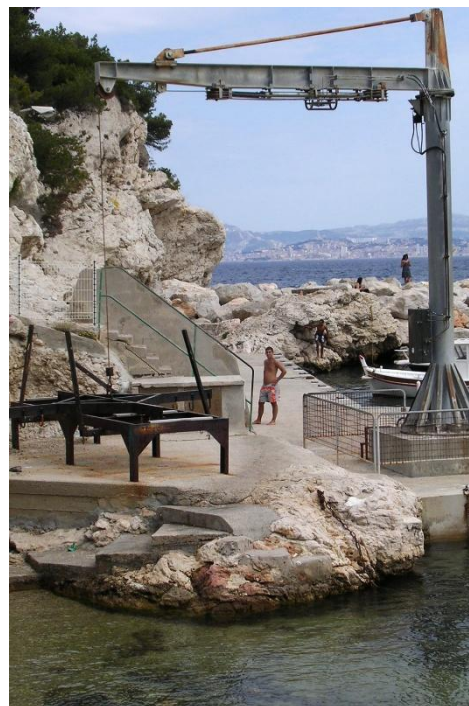
1955-60 : Ce n'était pas bétonné, il n'y avait que le grand quai en béton (quai nord). Sous la Pergola c'était en bois (Edmond Bonnet).

En 1963-1964 le ponton en bois n'y était plus (Edouard Botto). A priori il aurait été enlevé en 1962.



Années 1950

1965 : renforcement de la grande digue. Puis d'autres blocs seront rajoutés les années suivantes.  
1968-1969 : construction du passage sous la maison Farsy et du quai de l'îlette (surnommé aujourd'hui quai des menteurs).



2005 : en juin la grue sur le quai nord est toujours là (photos ci-dessus).

2006, janvier : réfection du quai nord et enlèvement de la grue (photo ci-dessous à gauche).



2010, novembre : réfection du passage sous la falaise entre les deux quais (photo ci-dessus à droite).

2012, mars : réfection du glacis et du passage sous la Pergola (photos ci-dessous).



2012 : l'escalier de la Capitainerie était en fort mauvais état. Mais en quelle année a-t-il été refait en dur ? (photo ci-dessous à gauche)

2017, janvier : pose d'une rampe neuve sur l'escalier de la Capitainerie, celui-ci ayant bien meilleure allure que l'ancien (photo ci-dessous à droite) On aperçoit bien la Capitainerie, qui n'en faisait plus office, mais qui servait de lieu de stockage de matériels divers.

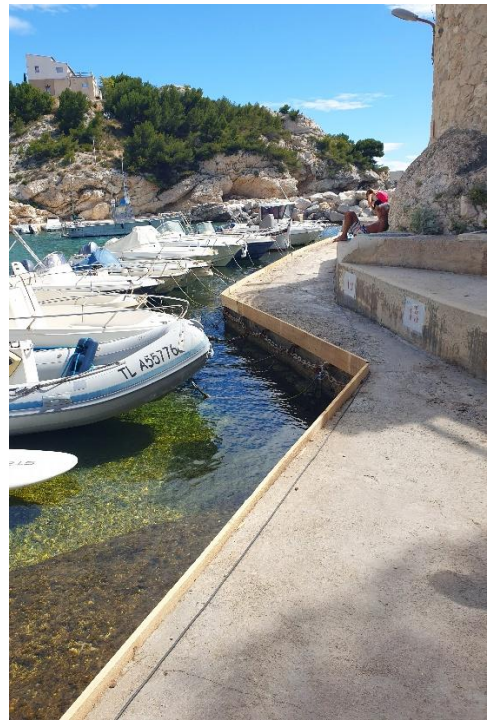


2021, janvier : construction de l'abri (eau électricité) sur le quai des Menteurs et sans doute sur les autres quais (photo ci-dessous à gauche).



2024, mai : nouvelle réfection du glacis (ou quai-glisse), du quai des Menteurs et des passages entre les quais (photo ci-dessus à droite et photos ci-dessous).

*J'en profite pour remercier Mr Martial Pacini, chargé de mission au Service Maitrise d'Ouvrage budget Ports au Département 13, pour l'aide qu'il m'a apporté en me fournissant de nombreuses photos des travaux effectués dans le port depuis des années.*



2026 : destruction de la cabane de la Capitainerie, en mauvais état et squattée depuis longtemps, et construction à la place d'une grosse dalle de béton qui mériterait une jolie décoration peinte en façade avant qu'elle ne soit affreusement taguée ! On vient d'y installer une barque qui sera bientôt fleurie.



La Capitainerie a disparu (photo DF, 8/05/2026)

Autre nouveauté : l'UCPA a posé une nouvelle grille au bord de l'eau qui devrait être plus efficace pour se protéger des intrus voulant pénétrer sur leur quai.

**Dates manquantes, j'ai besoin de vous :**

Construction du pont de l'îlette ?

Construction du quai côté Pergola pour remplacer le ponton en bois ? (ce dernier y étant toujours en 1971)

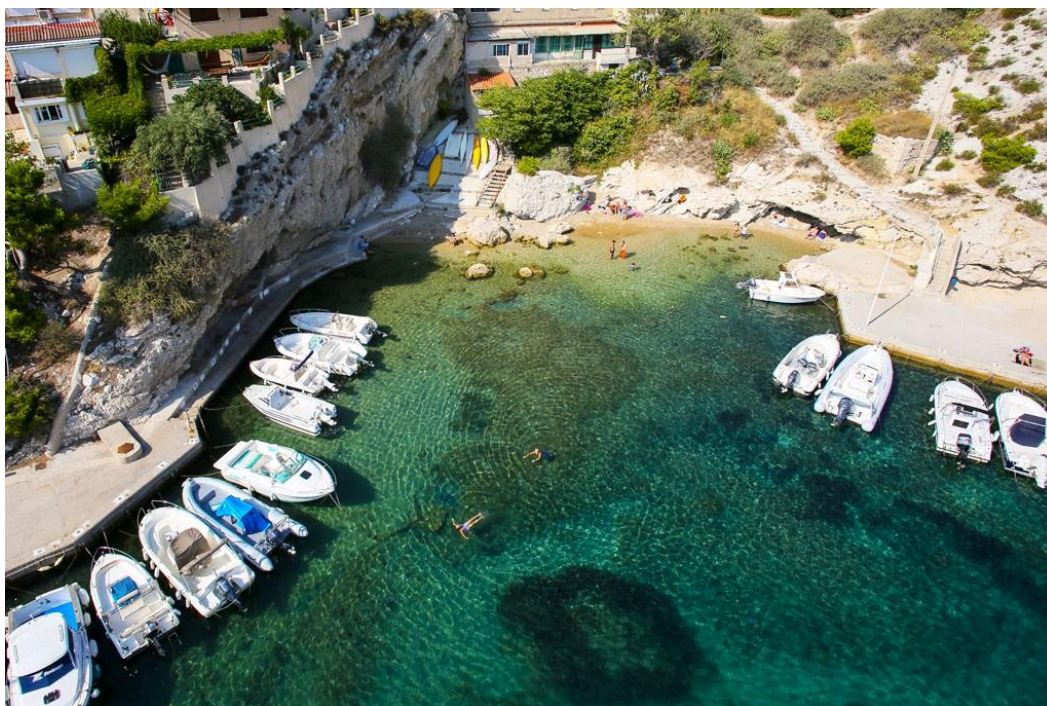
Agrandissement du grand quai ?

Agrandissement du quai des Menteurs ?

Mise en place des rochers à l'îlette et autour ?

Réfections du quai UCPA ?

Protection de la falaise UCPA ?



Vue plongeante sur une partie du port en mai 2012

### Fonctionnement du port :

Cet ancien port de pêche est devenu aujourd'hui dans les faits un port de plaisance. Il est pourtant géré, en tant que port de pêche, par le Département des Bouches-du-Rhône. Il est en effet devenu départemental consécutivement aux lois de décentralisation de 1982 et 1983. Jusqu'à cette date, le port était géré par l'Etat mais le club nautique disposait d'un titre d'occupation lui donnant de larges prérogatives dans la gestion du port (attribution des places, etc.)

Dans les années 1990, Niolon abritait encore un bateau de pêche professionnel, le Brice, dont le patron était Roger, patron du restaurant La Pergola. Mais, aujourd'hui, il n'y en a plus (il reste toutefois aujourd'hui deux barquettes marseillaises dans le port).

En 2003 donc, le Département a repris ce port en régie et a récupéré les missions régaliennes d'attribution des places, de tenue des listes d'attente etc., le club nautique exerçant des missions d'animation du port (avec subventions du Département).



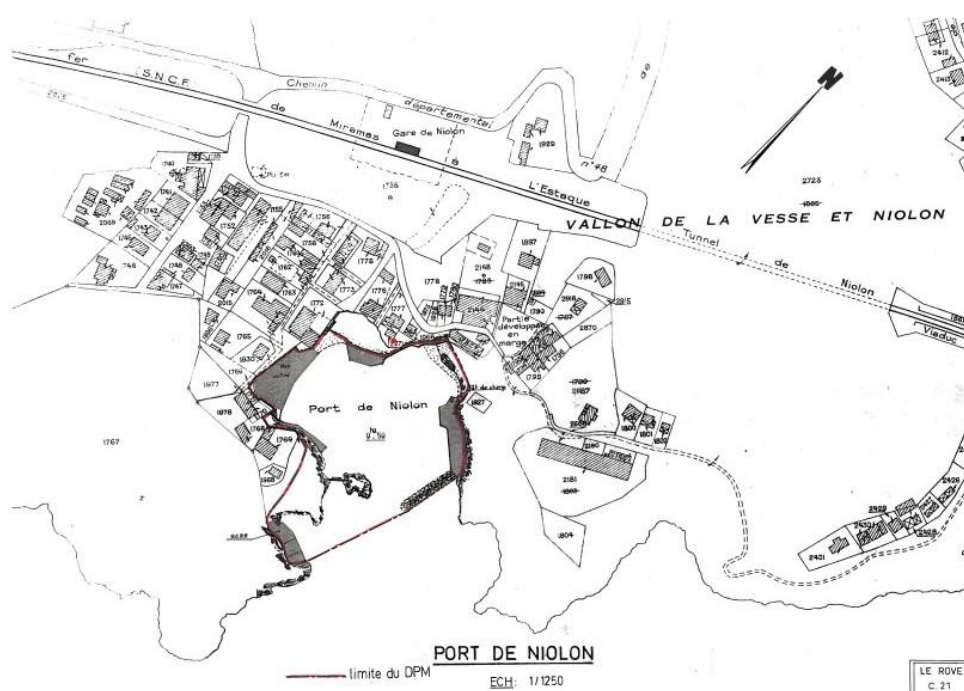
Le glacis en 1977 (photo archives Bourrelly)

Règlement départemental de police du port de Niolon (18/11/2009) :

<https://departement13.fr/sites/default/files/media/downloads/rppniolon.pdf>

Le port de Niolon accueille plusieurs activités portuaires et dispose de nombreux équipements :

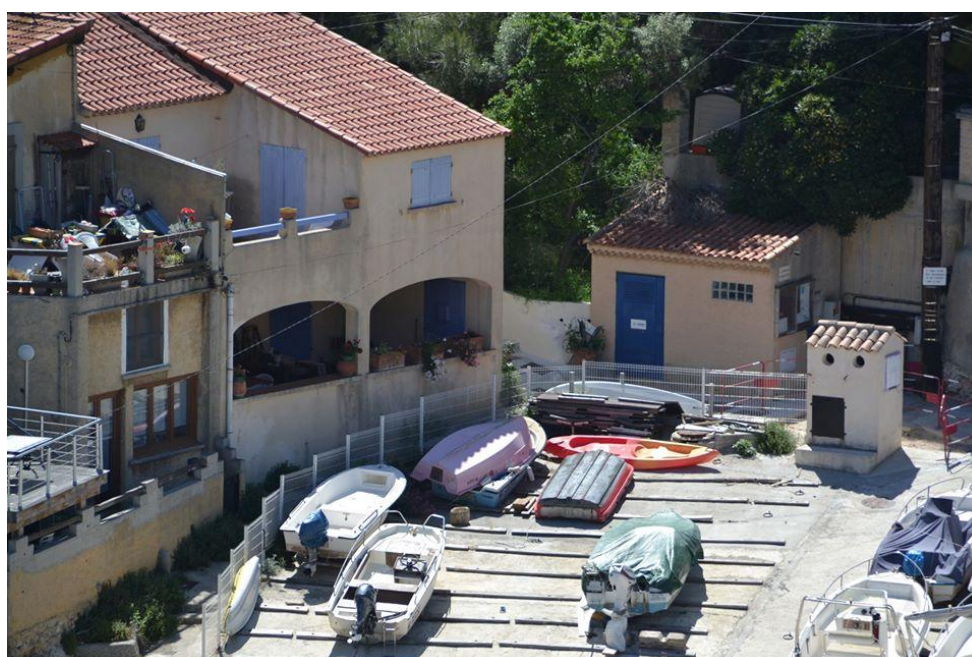
- La plaisance avec 55 plaisanciers permanents réunis au sein d'une association : 3 bateaux de plongée de l'UCPA et un bateau de promenade en mer (3 UCPA et 1 promenade en mer) ;
- Le port dispose de 3 bornes de distribution d'eau et d'électricité ainsi qu'un treuil de levage sur le quai glisse ;
- Un système de vidéoprotection, bientôt relié au poste de la Police municipale, est également installé sur le port.



Plan du port en 1985

\*\* Relevé de décisions de la réunion du conseil portuaire de Niolon du 29 octobre 2025 :

<https://departement13.fr/sites/default/files/media/downloads/compte-rendu-conseil-portuaire-de-niolon-du-29-octobre-2025.pdf>



2020, le glacis avant réfection

COMMUNE DE LE ROUVE.....

PORT DE ..NIQLQN.....

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES  
DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le Port de NIQLQN.....  
.....  
..... est mis à disposition  
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE.....  
en application :

- de la loi N° 83.8 du 7 JANVIER 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi N° 83-663 du 22 JUILLET 1983 ;
- du décret N° 83-1068 du 8 DECEMBRE 1983 relatif aux transferts de compétences aux Collectivités Locales en matière de ports et de voies d'eau ;
- de l'arrêté préfectoral du ..6 FEVRIER 1984..... constatant le transfert de compétences pour les ports maritimes du Département des BOUCHES DU RHONE.

Sont exclus de cette mise à disposition les établissements de signalisation maritime du port et leurs accessoires existants ou à venir, ainsi que les bâtiments administratifs.

LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE..... s'engage à respecter toutes les servitudes relatives à l'accès, au fonctionnement et à l'entretien de ces établissements de signalisation maritime et à leurs accessoires.

Sont annexés au présent procès-verbal :

- 1° le plan au 1/1250..... du domaine public maritime en  
disposition ;
- 2° la consistance des biens remis ;
- 3° la situation juridique des biens ;

- 4°) L'état des biens et l'évaluation de leur remise en état ;
- 5°) Le bordereau récapitulatif des documents définissant les droits et obligations des concessionnaires et autres contractants.

.....

30 MAI 1985

Etabli conjointement le .....

par :

L'Ingénieur en Chef  
des PONTS ET CHAUSSEES,  
Chargé du SERVICE MARITIME  
DES BOUCHES DU RHONE,



M. PECHERE

Le Directeur Général des  
Services du Département  
des BOUCHES DU RHONE,



Signé contradictoirement le 1.2. JUIL. 1985

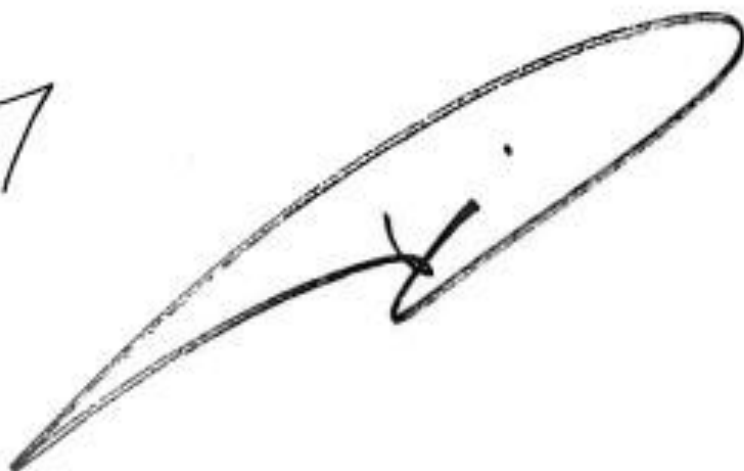
par :

Le Préfet, Commissaire de  
la République de la Région  
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR,  
et du Département des  
BOUCHES DU RHONE,



Pierre SOMVEILLE

Le Président du Conseil  
Général des BOUCHES DU RHONE,



A N N E X E N° 2

PORT DE ..... NIOLON .....

CONSISTANCE DES BIENS REMIS

I - BASSINS -

- 1.1 : Nombre de postes de mouillage : .....<sup>35</sup>.....
- 1.2 : Longueur des quais : ..158 A.....
- 1.3 : Longueur des appontements : ..... Néant ..... dont
  - 1.3.1 : appontements fixes : ..... Néant .....
  - 1.3.2 : appontements flottants : ..... Néant .....

II - TERRE PLEINS -

- 2.1 : Terre-pleins utilisés pour le carénage, le stockage à terre et le stationnement public payant :
  - 2.1.1 : surface totale : ..... Néant ..... m2
  - 2.1.2 : surface développée bâtie H.O ..... NEANT ..... m2
- 2.2 : Terre-pleins commerciaux :
  - 2.2.1 : surface totale : Néant ..... m2
  - 2.2.2 : surface développée bâtie H.O ..... Néant ..... m2
- 2.3 : Autres terre-pleins :
  - 2.3.1 : surface totale : Néant ..... m2
  - 2.3.2 : surface développée bâtie H.O ..... Néant ..... m2

TOTAUX ..... Néant m2 Néant m2  
..... : .....

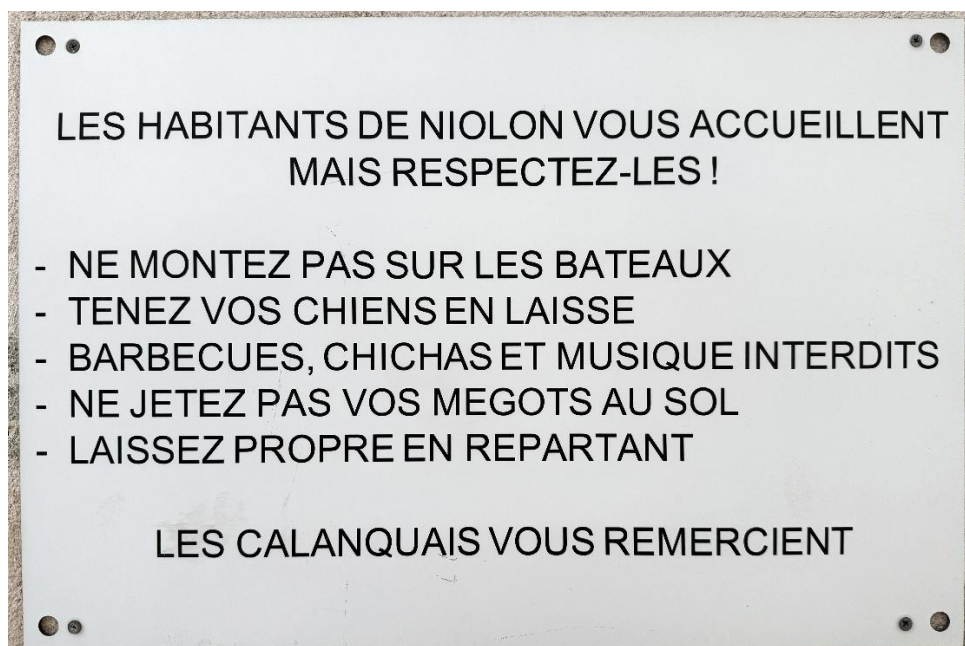


Instructions du Port départemental



Fanion de la Société Nautique de Niolon

→→ **A noter** : en juin 2022, avec l'accord du Comité des Calanquais Niolonais, des habitants de Niolon ont conçu, fait fabriquer à leurs frais et posé six panneaux autour du port pour souhaiter la bienvenue à ceux qui le fréquentent et leur rappeler les règles essentielles de respect et de vie en communauté.





Mais, quand même, il fait bon vivre à Niolon ! (photo DF, 09/2025)